



# La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

Céret, le 10 février 2014

## **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration** **Mercredi 05 février 2014 à Céret**

**Etaient présents** : Christiane Agrafel-Colis, M. Bénichou, Jean-Pierre Devigne, Serge Ferradou, B. Lambert, Robert Marty, Rose-Marie Monge, Michel Niémec, Yves Santo, Pascale Série.

**Absent excusé** : G. Montel

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CA DU 13/11/2013

Le compte rendu est approuvé.

### 2. POINT FINANCIER

Un bilan financier est nécessaire intégrant en particulier l'épargne qui a servi jusqu'à présent de réponse aux besoins.

Par ailleurs, lors de la prochaine AG du CDRP (le 21 02 2014), les 61 associations devront voter la cote part départementale de 4 euros qui viendra s'ajouter à la licence. Celle-ci passera donc à 25.60 euros contre 21.60 euros actuellement. Le vote se fera en termes de « oui » ou « non » : il n'y aura pas d'alternative possible.

Donc : \* le CA se prononce t il pour ou contre (ce vote sera répercuté en AG du CDRP) ?

\* faut-il également augmenter la part du club (actuellement à 14.40 euros depuis très longtemps) ?

Cette question est d'autant plus importante que le montant des subventions sera revu à la baisse. Le CDRP a mis une condition au vote des 4 euros : si cette augmentation est retenue (à la suite du vote des 61 associations), la subvention à 100% de la formation animateurs (au moins jusqu'au SA2) sera maintenue.

Si l'augmentation est refusée au niveau du CDRP, la question concernant la Randonnée Cérétane sera de savoir comment financer notre déséquilibre, notamment dû à nos formations qui ne seraient plus subventionnées.

La question est posée de l'apport du comité à l'association.

Ce rôle est double :

L'entretien des sentiers (GR / GRP)

La gestion des associations

Nos ressources internes s'élèvent à 4100 euros

Nos ressources externes, à 500 + 700 euros (constituées de demandes de subventions que nous ne sommes pas certains d'obtenir).

Le budget prévisionnel construit avec un niveau de dépenses identique à celui de 2012-2013 fait apparaître un déficit de 1500 euros.

Les solutions possibles :

- Une augmentation des ressources

Il est possible d'augmenter de 1 euro les adhésions et d'utiliser l'épargne, ce sur deux exercices budgétaires ; 1000 euros sont ainsi récupérés à la condition que les formations soient subventionnées et les subventions octroyées.

Les demandes de subventions : elles ont été faites pour cette année, l'une de 700 euros, adressée à la mairie de Céret, l'autre de 500 euros, adressée au Conseil Général.

Une convention de balisage est en préparation avec la Communauté de Communes du Bas Vallespir, qui a la compétence sentiers. Une première proposition a été faite à hauteur de 50 euros le km (si les 10 sentiers sont faits, à raison de 9 km par sentier, cela fait 4500 euros dont il faudra retirer les indemnités versées aux baliseurs ainsi que les matières –peinture-, l'assurance complémentaire nécessaire (10 à 15 euros), la signalétique étant à la charge de la Communauté de Communes).

Une autre forme de ressources pourrait être le recours à des sponsors : Robert M., Maurice B., Bernard L. et Michel N. sont en charge de travailler sur cette idée.

La participation des randonneurs occasionnels pourrait être augmentée : elle est actuellement de 2 euros. Elle pourrait être augmentée de 1 ou 2 euros.

Vote : Augmentation de 1 euro : 6 pour

Augmentation de 2 euros : 4 pour

La participation des randonneurs occasionnels sera donc augmentée de 1 euro.

L'information sera faite aux animateurs lors de la réunion du 29 mars et sera donc applicable à partir de mai (programme d'avril déjà diffusé le 29 mars).

Les frais de gestion par le club des séjours ne sont actuellement pas facturés (frais postaux, papier, impressions) ; ils pourraient être de 5 euros par participant pour tout séjour pour lequel un dossier est monté.

L'organisation d'une rifle est proposée.

La fête de la Randonnée Cérétane pourrait évoluer.

- Une diminution des dépenses sachant que :

Cadeaux animateurs (10 euros / animateur) = 550 euros

Repas bénévoles 600 euros

Frais de bureau (postaux, abonnement BP, Serveur site, Assurance,...) 600 euros

Galettes / Bunyètes 300 euros

Repas animateurs 1600 euros

Repas AG (apéritif) 250 euros

Fête du club (apéritif) 250 euros

Actuellement l'épargne est de 10500 euros : le fond de roulement nécessaire est estimé à 8000 euros.

On ne peut guère économiser sur les galettes ou bunyètes.

Le repas bénévoles, qui n'avait d'ailleurs pas vocation à être renouvelé chaque année, est supprimé.

L'entretien de l'imprimante a été fait cette année et ne sera renouvelé que dans deux ans mais est à provisionner.

La journée Animateurs n'est pas à supprimer : elle est une forme de reconnaissance. Par contre le montant du cadeau diminue d'année en année et ne permet même plus d'acheter une carte IGN. Il pourrait être supprimé.

La Randonnée Cérétane, Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation  
Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

En ce qui concerne le repas, garde-t-on la forme des autres années, supprime-t-on le financement (complet ou partiel) des conjoints?

Il est fait remarquer que l'invitation des conjoints est une forme de reconnaissance pour les animateurs.

**Les mesures retenues et applicables cette année sont donc:**

**L'augmentation de la participation des randonneurs occasionnels (+1 euro), la suppression des cadeaux aux animateurs.**

En ce qui concerne

\* l'augmentation de la cote part départementale de 4 euros sur la licence, le vote du CA est le suivant :  
10 pour  
0 contre

Ce vote sera répercuté en AG du CDRP

\* l'augmentation de la cotisation du club : la majorité des membres du CA souhaite reporter la décision au CA du 2 juillet, au cours duquel sera présenté par le trésorier un point financier actualisé.

**ATTENTION POINT IMPORTANT** : ce compte rendu a été accepté par les membres du CA. La validation sera confirmée au prochain CA.

La secrétaire

La Présidente

Pascale SERIE

Rose-Marie MONGE